



Règlement générale du Challenge

Créé le 15/04/2017

Mise à jour le 07/11/2018

1. Principes

La commission des courses prend les engagements suivants :

- Récompenser d'abord l'assiduité puis la performance
- Favoriser les sorties club
- Organiser une course par mois en moyenne
- Proposer des courses variées par le profil, la distance, le thème et la région.
- Afficher les résultats sur le site au plus vite après chaque épreuve pour que chacun puisse consulter son classement et se préparer au mieux pour les épreuves suivantes.

2. Classements:

- Un classement sera établi dans chaque catégorie d'âge et de sexe. En cas d'égalité de points, celui qui a effectué le plus grand nombre d'épreuves l'emporte, et en cas d'égalité, le plus âgé l'emporte.
- Pour être récompensé, un coureur doit avoir participé à au moins 3 courses. Le comité directeur peut lever cette restriction, de façon exceptionnelle et uniquement pour la catégorie V4.
- Les récompenses seront remises aux 3 premiers au scratch H et F, aux premiers de chaque catégorie d'âge H et F s et aux plus assidues H et F ans possibilité de cumul.

3. Comptage des points:

- Seuls les membres licenciés peuvent participer au challenge.
- Les points sont attribués uniquement aux épreuves inscrites au challenge.
- Seul le résultat de la course pour laquelle l'athlète est engagée sert de référence au challenge. (et de fait aucun cumul n'est autorisé)
- Le premier d'une course marque autant de points qu'il y a de coureurs de l'AAAL de son sexe dans l'épreuve, toutes catégories confondues. Dans le cas d'une participation inférieure à 10 participants ou participantes, 10 points seront attribués au 1er homme ou à la 1ère femme.
- Dans le cas de courses séparées par catégorie, le classement sera établi en fonction de l'allure moyenne de chacun.
- Dans le cas d'une course par équipe où les distances sont identiques pour chaque équipier, le classement sera établi en fonction de l'allure moyenne de chacun.

- Dans le cas d'une course par équipe où les distances ne sont pas identiques pour chaque équipier, c'est le classement de l'équipe qui déterminera le nombre de points de chacun.
- Dans le cas d'une course proposant des distances différentes, et pour laquelle plusieurs distances sont retenues au challenge, la position relative au classement scratch du coureur déterminera son classement. Un coureur A terminant 100ème sur 500 aura un indice de performance de $100/500 = 0.20$ tandis que le coureur B se classant 50ème sur 200 aura un coefficient supérieur de $50/200 = 0.25$. Le coureur A sera donc devant le coureur B.
- Classement Marathon : pour l'attribution des points seule compte la meilleure performance de l'année réalisée sur un marathon labellisé officiel (FFA ou IAFF pour les marathons à l'étranger). Le marathon RunInLyon ne sera pas pris en compte.

4. Cas particuliers pour le challenge 2019 :

- **Grenoble-Vizille en relais** : Bien que les distances soient équivalentes, le profil du parcours ne l'est pas du tout ! De ce fait, il a été décidé que le classement se ferait suivant l'ordre d'arrivée de l'équipe. Ainsi si 15 équipes de 2 coureurs seront alignées. Chaque coureur de la première équipe marquera 30 points, ceux de la seconde marqueront 28 points, etc...
- **Marathon de Toulouse** : Le temps de passage à mi-course (soit équivalent du semi-marathon) ne pourra être retenu et faire l'objet d'attribution de point. La performance finale pourra, par contre, être retenue dans le classement marathon.